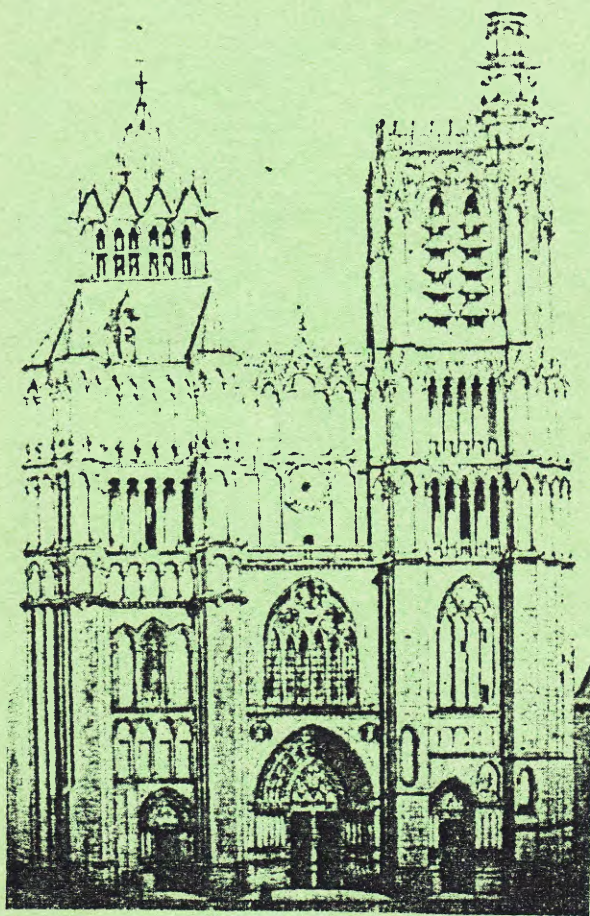


LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE SENS  
AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ET L'ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE  
DE L'UNITÉ DE STYLE

par Denis CAILLEAUX



Saint-Étienne de Sens — Façade  
Etat vers 1845. Dessin de V. Petit

# LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE SENS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ET L'ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE DE L'UNITÉ DE STYLE

par Denis CAILLEAUX

Depuis que l'opinion a pris conscience de la nécessité de sauvegarder l'héritage architectural des siècles passés, les restaurateurs des monuments anciens se trouvent écartelés entre trois options opposées : fixer l'édifice dans le stade le plus récent de son évolution, retrouver les dispositions primitives du bâtiment ou poursuivre des travaux que les aléas de l'Histoire n'ont pas permis de mener à terme. Soit, en résumé, arrêter le temps, le remonter ou le continuer.

La plupart des grands restaurateurs semblent avoir été séduits tour à tour par les différents partis. Le premier inspecteur général des Monuments historiques, Ludovic Vitet, pourtant partisan d'interventions mesurées sur les édifices, se prenait à rêver devant le château de Coucy de "reconstruire ou plutôt restituer dans son ensemble et dans son moindre détail une forteresse du Moyen Age" (1). Viollet-le-Duc, Lassus et leurs collègues, d'abord favorables à un strict respect des bâtiments, se laisseront séduire par la tentation de restituer certaines parties modifiées, puis prôneront l'achèvement des monuments demeurés imparfaits à leurs yeux (2). Certains restaurateurs pousseront la pratique jusqu'à se faire destructeurs, supprimant des éléments encore sains pour leur substituer un état plus conforme à celui qu'ils considéraient comme originel. Connue sous l'appellation d'*Unité de style*, cette doctrine, qui propose de rétablir les monuments anciens dans la structure et le décor conçus par les maîtres d'oeuvre initiaux, est généralement associée à Viollet-le-Duc. Mais, s'il fut le premier à la formuler par écrit dans l'article "Restauration" de son *Dictionnaire* (3), Viollet-le-Duc n'agit guère que comme porte parole d'une école dont les principes apparaissent dès la première époque des restaurations.

En effet, lorsqu'il écrit "Restaurer un édifice ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé en un moment donné", il ne fait que reprendre une opinion déjà présente dans l'esprit de quelques-uns de ses devanciers.

\*  
\* \*

Pour illustrer le cheminement de ce concept de l'Unité de style, nous avons retenu deux moments des travaux effectués à la cathédrale de Sens au XIXe siècle (4). Le premier exemple montre les termes du débat qui s'éleva, de 1842 à 1845, au sein de l'administration au sujet de la restauration de la tour nord de façade. Il s'agissait de décider de la manière dont serait conservé le comble charpenté couvert en plomb qui avait été élevé au XIVe siècle sur la tour du XIIe siècle et qui menaçait ruine. Parmi les restaurateurs, les uns tenaient pour une reconstruction à l'identique du comble, d'autres pour sa suppression, d'autres enfin pour l'achèvement en pierre de la tour selon le dessein du maître d'oeuvre du XIIe siècle. Le second exemple se rapporte à la polémique qui opposa, de 1858 à 1865, les restaurateurs à l'opinion locale. Elle avait pour objet la suppression des chapelles établies entre les contreforts de la nef au XIVe siècle, que l'architecte Lance remplaçait par une arcature d'inspiration romane. Lance se référait alors explicitement à l'Unité de style pour justifier ses travaux, qu'avaient approuvés les autorités, mais qui n'avaient pas la faveur des Sénonais.

## I. LA RESTAURATION DE LA TOUR DE PLOMB.

L'administration engagea dès 1826 plusieurs architectes à dresser un rapport général sur l'état de la cathédrale sénonaise (5), mais ce n'est que dans les derniers mois de 1834 que Charles Robelin (6) voulut bien se charger de pareille tâche. A sa première visite à Sens, il concluait que l'édifice n'était pas précisément dans un "état de péril", mais que quelques travaux de gros oeuvre y étaient indispensables (7). La tour nord, que l'on appelait la Tour de plomb (8), ne demandait que des reprises de maçonnerie et le remplacement de diverses pièces de charpente au comble qui la surmontait et qui abritait un ancien beffroi.

Cette phase de travail ne devant intervenir qu'après les travaux intérieurs et ceux de la base de la façade, on attendit 1842 pour s'en préoccuper. Il s'avéra alors que les dégâts étaient plus importants que prévus. Plusieurs assises de pierre de la partie supérieure de la tour devaient être reconstruites, la décoration du dernier étage, formée d'une arcature reposant sur des atlantes, n'était plus solidaire de la maçonnerie et, surtout, la charpente du comble était totalement "vermoulue". Le devis initial des travaux, dressé en 1837, ne couvrait plus les dépenses nécessaires. Avant tout, il fallait décider de la nature même de l'intervention à entreprendre, car l'état de l'ouvrage ne permettait plus sa simple consolidation (9).

Par lettre au Sous-préfet de Sens, le 15 février 1842, Robelin proposait trois solutions, qui furent transmises au Ministre des Cultes et au Conseil des Bâtiments civils : 1 - la reconstruction totale de la charpente du comble, 2 - sa suppression et son remplacement par une corniche et une balustrade, 3 - sa suppression et l'érection d'un étage en pierre. La décision était délicate à prendre et fut l'objet, entre 1842 et 1845, d'un débat à rebondissements.

### *1. La solution inacceptable : la destruction.*

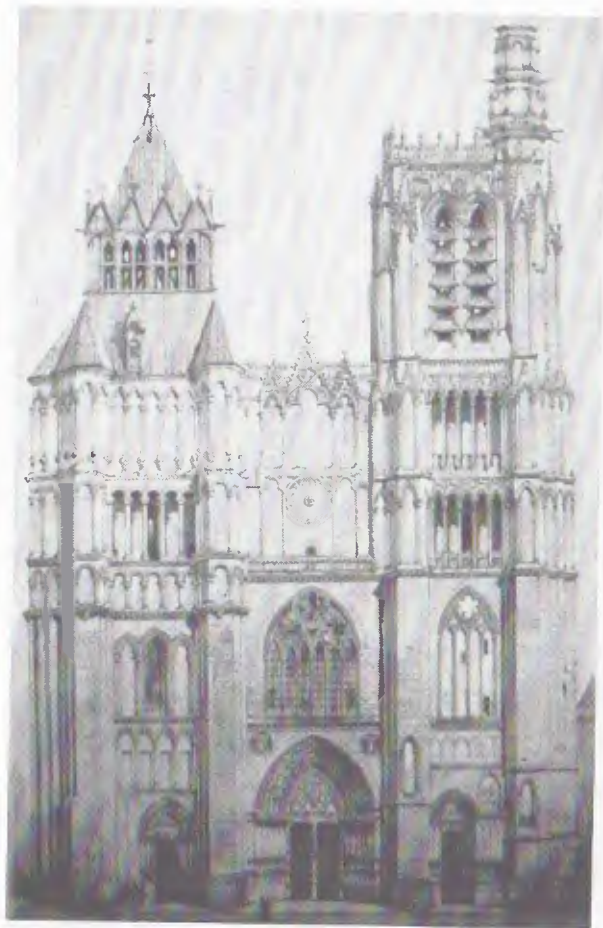
Robelin présentait la solution de la destruction comme la plus économique, mais aussi comme celle qui rencontrerait le plus d'opposition :

"Si je ne considérais que la conservation du monument, sa solidité (...), sans parler de l'économie positive qui résulterait de la destruction, je n'aurais pas hésité à vous proposer la démolition, de rétablir ensuite simplement la corniche de la tour et de la surmonter d'une balustrade à jour (...), mais cette opération se complique d'une question d'art très délicate et pourrait être vivement critiquée, car c'est toujours un fait extrêmement grave que de faire disparaître un monument d'une époque déjà ancienne."

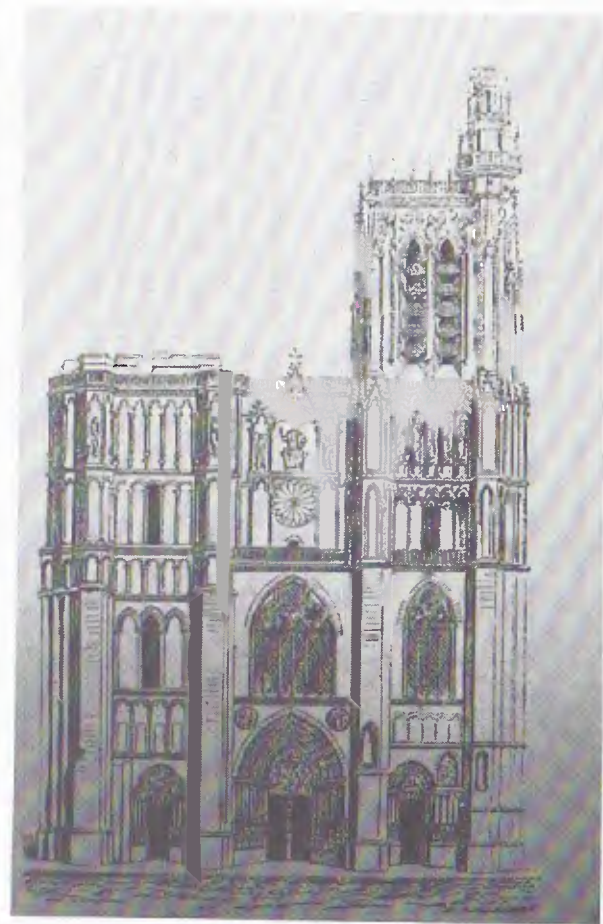
Le Sous-préfet et l'Archevêque combattaient ce projet, appuyés par le Directeur de l'administration des Cultes qui, dans son rapport au Ministre du 19 décembre 1842, écartait l'éventualité de l'arasement et proposait de s'en remettre à l'avis du Conseil des Bâtiments civils. Le dossier fut confié à l'Inspecteur général Gourlier, qui se rendit à l'automne 1842 à Sens où il constata que l'opinion populaire "repousse surtout le dérasement de ce qui existe". Dans son avis au Ministre, le 20 mars 1843, le Conseil n'envisageait même pas l'hypothèse de la suppression de la "flèche" charpentée et n'examinait que les deux autres propositions (10).

### *2. La solution archéologique : la restauration.*

De l'avis de Robelin, "les archéologues ne manqueront pas de dire avec raison (...) si votre charpente est vermoulue, refaites-la ; si vos plombs sont endommagés remplacez-les". Le Sous-préfet était de cet avis, exposant que "la carapace de plomb qui recouvre cette tour passe aux yeux des connaisseurs pour un ouvrage bien remarquable de plomberie du 14e siècle ; il faut donc (...) le conserver puisque le métal est d'ailleurs en bon état et qu'il ne s'agit que de remplacer la charpente". Le Directeur des Cultes le suivait dans cette voie : "le meilleur parti à prendre paraîtrait être de conserver purement et simplement ce qui existe, en renouvelant la charpente (...) ou en la consolidant par des réparations partielles". L'avis du Conseil des Bâtiments civils était plus réservé. S'il se ralliait au principe d'une conservation de la forme ancienne, il déplorait le manque de renseignements sur l'état exact de la charpente et de sa couverture en plomb et souhaitait obtenir un chiffrage précis des travaux à



Saint-Etienne de Sens — Façade  
Etat vers 1845. Dessin de V. Petit



Saint-Etienne de Sens — Façade  
Etat vers 1850. E. Guillaumet, del.

entreprendre. Si la restauration nécessitait une reconstruction complète, il serait alors favorable à l'achèvement de la tour par un étage de pierre.

### 3. La solution esthétique : l'achèvement en pierre.

Pour l'architecte, "la meilleure chose à faire serait de remplacer ce qui existe par un étage de tour en pierre qui disputerait de masse avec la tour actuelle". Le Sous-préfet, l'Archevêque et le Conseil des Bâtiments civils étaient aussi favorables à l'achèvement de la tour "dans le style de la grosse tour latérale". Seul le Directeur des Cultes s'y opposait :

"Surélever la tour de plomb afin de la rendre semblable à l'autre tour est une idée dont la grandeur, sans doute, pourrait séduire au premier abord. Mais l'administration ne saurait, avec ses faibles ressources absorbées par des besoins de première nécessité, consacrer des fonds à compléter un monument dont le style n'exige pas et même n'offre pas souvent l'exemple de deux tours et surtout de deux tours en parfaite harmonie". Il poursuivait : "tout s'oppose actuellement à ce que ce travail soit exécuté et devienne même l'objet d'un sérieux examen."

\*  
\* \*

Avant de prendre une décision définitive, le Ministre souhaitait que Robelin examinât plus en détail l'état de la Tour de plomb. Celui-ci s'y était refusé jusqu'à présent, jugeant qu'il y aurait dans cette enquête une dépense inutile si le "principe" de l'achèvement ou de la destruction était préféré à celui de la restauration. L'expertise révéla que la charpente était en plus mauvais état que prévu, que les plaques de plomb, trop souvent restaurées, devaient être totalement refondues, qu'il faudrait procéder à la suppression du beffroi, devenu inutile par la perte de ses cloches depuis la Révolution et qui faisait subir une pression trop importante au soubassement de pierre. Celui-ci, à la suite d'infiltrations d'eau, devait être repris sur plusieurs hauteurs d'assise, ce qui nécessitait le démontage du comble. Saisi de ces nouvelles propositions, le 21 décembre 1843 le Conseil des Bâtiments civils, "tout en regrettant que des motifs d'économie ne permettent pas de construire une 2<sup>e</sup> flèche en pierre", se prononçait en faveur d'une reconstruction à neuf de la flèche charpentée, ajoutant, par la voix de son rapporteur, qu'il était souhaitable "qu'aucune controverse ne vienne retarder l'approbation des travaux".

Le Ministre, cependant, n'autorisa pas les travaux et, à la fin du 1844, rien n'avait été entrepris. C'est alors qu'intervint Achille Leclère, inspecteur général au Ministère des Cultes, qui allait relancer le débat. Dans un rapport qu'il adressait au Ministre le 1<sup>er</sup> décembre 1844, il relatait sa visite de l'ouvrage et déclarait :

"Avant de penser à reproduire ce qui existe, seulement pour

satisfaire des habitudes de localité, il faut considérer que ce comble, dans son état actuel, ne constate qu'un état d'inachèvement ou de destruction : il détruit toute symétrie d'ensemble et l'effet de la façade : aujourd'hui où l'on restaure presque partout, avec art et habileté les belles cathédrales de France, où l'on cherche à les rendre, par des travaux considérables, aussi imposantes qu'elles l'étaient dans l'origine, il est impossible, quand des restaurations importantes sont indispensables, de ne pas revenir à l'idée de restaurer cette tour de manière à lui rendre la forme et l'aspect qu'elle devait avoir et d'écarter alors tout projet de reproduction d'un comble d'une mauvaise proportion, sans aucun rapport avec le reste de la tour et qui contraste de la manière la plus désagréable avec celle du midi. L'achèvement de la tour du nord et sa surélévation me semblent réclamés sous la rapport de l'art, aussi bien que sous celui de la convenance pour rendre à cet édifice religieux toute sa dignité."

Certain de se voir opposer le coût considérable d'une telle construction, Leclère parait d'avance toute opposition en démontrant que les travaux d'achèvement demanderaient tout au plus 150.000 F, auxquels il fallait rajouter 7.169,77 F pour la destruction du comble charpenté et 78.550,46 F pour la remise en état des parties supérieures de la tour. Soit, au total, 235.720,23 F. De cette somme, on pouvait déduire 40.000 F pour revente des vieux matériaux. Le devis pour la reconstruction du comble à l'identique se montant à 88.796,08 F, la reconstruction en pierre n'entraînerait qu'une augmentation de 106.924,15 F. Somme néanmoins considérable, que Leclère justifiait avec optimisme car, ajoute t-il, "ces travaux, tous à une grande hauteur, exigent beaucoup de temps et demanderont au moins six ans à exécuter, ce ne serait donc qu'environ 32 à 33.000 F qu'il serait nécessaire d'accorder chaque année."

Pour sa part, l'architecte Robelin s'adressait au Préfet de l'Yonne le 18 janvier 1845 afin de le prier "de rappeler au Ministre sa décision sur la restauration de la tour de plomb, pendante depuis trois ans". Il ajoutait : "il y a vraiment des portions de maçonnerie dans un tel état que des accidents sont à redouter. Si l'on hésite sur le parti à prendre, soit de rétablir ce qui est, soit de le remplacer par une surélévation en pierre, il y a un moyen terme qui donnerait du temps pour se décider et qui laisserait la question entière. Il faut en tout état de cause que la charpente actuelle soit enlevée et le corps de la tour réparée, que l'on procède à ces travaux et l'on verra ensuite à se décider pour ce qui sera fait ultérieurement ; il sera même possible alors que ce que j'ai proposé soit adopté, à savoir de terminer la tour par une plate forme quand on aura pu juger de cet effet."

Le Ministre, intéressé par les propositions de Leclère et alarmé par la lettre de Robelin, pria le Conseil des Bâtiments civils de se pencher à nouveau sur le dossier sénonais. Dans sa lettre du 27 janvier 1845 au Président de ce conseil, il précisait sa position de principe :

"S'il s'agissait, en effet, de pouvoir immédiatement à la

construction de la flèche, les motifs d'économie qui ont frappé le Conseil des Bâtiments civils subsisteraient avec toute leur force. Dans la situation présente des ressources du budget des cultes, il est de l'intérêt bien compris des anciens monuments de consacrer les fonds modiques qui leur sont affectés à l'entretien et à la restauration des parties existantes, plutôt qu'à des constructions nouvelles. Le but de l'administration doit être de conserver les édifices confiés à ses soins, et non de les compléter par des érections modernes, lors même qu'elles sembleraient la suite du plan primitif, si elles ne sont pas impérieusement exigées par les besoins du service. Or, la surélévation de la tour nord de la cathédrale de Sens ne rentre pas dans cette dernière condition et n'a rien d'urgent sous le rapport religieux. Mais si l'utilité de l'opération était reconnue au point de vue de l'art, on pourrait la décider en principe, sauf à laisser à des temps plus heureux le soin de l'effectuer. Il conviendrait dès lors, afin d'en ménager les moyens pour l'avenir, de restaurer le soubassement de la tour dans la prévision de cet achèvement après avoir enlevé le comble qui menace ruine."

Réuni le 3 mars 1845, le Conseil accepta la destruction de l'ancien comble, mais refusa de se prononcer sur le principe d'une reconstruction en pierre ou en bois de la flèche, en l'absence de projets et de devis détaillés. Cependant, il repoussait la solution tendant à établir une simple plate-forme au sommet de la tour.

Le Ministre sollicita ensuite les avis locaux. Le 20 mai 1845, le Conseil de la Fabrique de la cathédrale se prononçait en faveur d'un achèvement en pierre, repoussant le projet de restauration d'un comble charpenté, car il témoignait d'un état provisoire auquel on avait tenté de remédier à différentes époques ; ces opérations d'achèvement n'ayant pas été réalisées faute de ressources. Le 26 mai suivant, le Chapitre formulait le même souhait. Le 2 juin, c'est la Société Archéologique, nouvellement fondée, qui optait elle-aussi pour l'achèvement en pierre (11). Le 26 octobre, l'Archevêque se décidait également pour l'étage en pierre. Entre temps, dès le mois de mai 1845, le Ministre avait autorisé la destruction du comble médiéval.

Après le démontage du comble, une toiture provisoire fut établie dans l'attente de la décision définitive. Celle-ci ne fut jamais prise et à l'heure actuelle, le sommet de la tour nord de la cathédrale de Sens se présente comme une terrasse entourée d'une balustrade, parti auquel s'était opposé la majorité des avis exprimés au XIXe siècle.

## II. LA RESTAURATION DES CHAPELLES DE LA NEF.

Un second débat sur la manière de restaurer un édifice ancien s'éleva à Sens à l'occasion des travaux entrepris par l'architecte Adolphe Lance. Celui-ci, nommé responsable de la cathédrale en 1854, s'occupa les premières années d'entretien courant. Ce n'est qu'en 1858 qu'il alerta le Ministère de l'état de dégradation des chapelles nord de la nef, percées entre les contreforts au XIVe siècle. Voûtées sur croisées d'ogives, elles s'élevaient à la même hauteur que les nefs



latérales et étaient éclairées chacune d'une vaste baie à lancettes. Au XVI<sup>e</sup> siècle, pour remédier à l'imperfection des toitures, les chanoines avaient fait remplacer le comble de ces chapelles et du collatéral voisin par une terrasse formée de dalles à recouvrement reposant sur les reins des voûtes. La pente trop faible de cette couverture força le chapitre à de nombreuses réfections tout au long de l'Ancien régime. La surveillance ayant été relâchée sous la Révolution, l'architecte Robelin, à partir de 1838, se trouva obligé de reprendre en sous-oeuvre le mur goutereau, miné par les infiltrations d'eau. Malgré d'importants et coûteux travaux, les chapelles continuaient à se dégrader et leur accès était dangereux.

En 1858, Lance proposa de supprimer les chapelles du XIV<sup>e</sup> siècle pour rétablir le mur du bas-côté dans sa forme primitive, c'est à dire reliant les contreforts. Il souhaitait recréer l'arcature romane telle qu'elle subsistait dans le déambulatoire (12), à cette différence que l'arcature restituée serait ajourée pour que de nouvelles chapelles soient aménagées au revers. Des grilles de fer rempliraient les vides ainsi créés.

Ce projet fut accepté car il se fondait sur un constat technique, l'impossibilité de maintenir le système des chapelles du XIV<sup>e</sup> siècle, et sur une observation archéologique, l'existence dans certaines parties de la cathédrale d'une arcature courant le long des murs latéraux. Sur l'insistance de Viollet-le-Duc, qui patronnait l'entreprise, les crédits furent dégagés. Dans un nouveau rapport au Ministre, Lance insistait sur la finalité de cette restauration :

"En relevant le mur du XII<sup>e</sup> siècle avec ses grandes fenêtres plein cintre et son arcature romane, on rendra à la partie septentrionale du monument l'unité qu'elle a perdue et l'on rétablira du même coup, pour les contreforts, la solidarité qui n'existe plus entre-eux".

C'est là une application fidèle des théories de Viollet-le-Duc : rétablir l'édifice dans ses dispositions anciennes pour retrouver la cohérence de la structure, garante de la longévité du monument (13).

Mais cette logique, défendable lorsqu'il s'agit de restaurer une partie vicieuse nécessairement condamnée, allait rapidement conduire à des abus. En 1861, Lance proposait de modifier la chapelle Saint-Denis, située dans la travée précédant les chapelles restaurées. Cette chapelle était formée de deux étages. Au rez-de-chaussée, un passage, conduisant le la cathédrale vers le cloître des chanoines, était orné à l'extérieur d'un portail à voussures décoré de figures d'angelots et de dais abritant des statues disparues. Un escalier, enchassé dans une tourelle hors d'oeuvre, menait depuis le passage vers une salle supérieure, peu spacieuse, éclairée de deux vastes baies du XIV<sup>e</sup> siècle, vers l'extérieur et du côté de la nef de la cathédrale. Lance demandait la démolition de la chapelle Saint-Denis et justifiait son projet par l'état de vétusté de la salle haute, par la difficulté de raccordement de sa toiture avec celles des nouvelles chapelles et du bas-côté, et par l'impossibilité de remanier un contrefort enchassé dans sa paroi. Les raisons invoquées étaient recevables, mais elles



Saint-Etienne de Sens — Déambulatoire  
Chapelles du XIV<sup>e</sup> siècle



Saint-Etienne de Sens — Collatéral  
Nouvelles chapelles de Lance, XIX<sup>e</sup> s.

apparaissent néanmoins comme des prétextes, car Lance complète son rapport en exposant que "cette chapelle haute, qui forme avant-corps de trois mètres sur la façade générale du bas-côté est d'un effet désagréable pour l'ensemble", poursuivant, "à l'intérieur de la cathédrale, la fenêtre du XIV<sup>e</sup> siècle fait inutilement disparate avec les grandes fenêtres romanes qui viennent d'être restituées". En conséquence, il proposait la démolition de la chapelle haute et la conservation du portail inférieur. La porte intérieure devrait être modifiée pour s'inscrire dans l'arcature romane restituée (14) et la fenêtre du XIV<sup>e</sup> siècle qui la surmontait serait remplacée par une autre, dans le style du XII<sup>e</sup> siècle. Le projet entériné, les travaux furent exécutés selon les desseins de l'architecte.

Mais l'Unité de style avait encore d'autres exigences. Dans le bas-côté sud, des chapelles avaient également été aménagées entre les contreforts au XIV<sup>e</sup> siècle. Elles avaient nécessité moins de réparations au cours des siècles car on avait conservé leur couverture d'origine : un toit à deux pentes, appuyé sur un pignon formant fond de chacune des chapelles et pénétrant dans le toit du bas-côté. Cette disposition était néanmoins vicieuse car les eaux stagnaient dans les rigoles des toits des chapelles. En 1840, une première restauration avait tenté, sans succès, de remédier à cet inconvénient puis, par une curieuse idée, on avait disposé 60 cm de gravats sur les reins des voûtes pour éponger les eaux qui s'infiltraient. Cette charge avait fissuré les maçonneries et des reprises étaient indispensables.

Lance exposa au Comité des Travaux diocésains que "les causes et les effets étant les mêmes (que dans les chapelles nord), il n'y a pas d'autres moyens à employer que ceux qui viennent de l'être avec succès", poursuivant, "on peut ajouter que l'unité de l'édifice exige impérieusement que ce qui a été fait d'un côté le soit également de l'autre. Il ne suffit pas en effet de consolider telle ou telle partie de cette belle cathédrale, il faut aussi rétablir dans l'ensemble l'harmonie que le temps et les restaurations mal comprises lui ont fait perdre".

Comme les précédentes, cette proposition fut agréée et les chapelles du XIV<sup>e</sup> siècle du sud cédèrent la place à une imitation de l'ancienne arcature romane. Mais si Robelin avait été unanimement encouragé par l'opinion locale à achever en pierre la tour nord de la façade, les restaurations de Lance ne reçurent pas un accueil aussi favorable.

Une première polémique s'engagea en 1864 dans les colonnes de la *Gazette des Beaux-Arts* (15) où un certain Lagrange, au détour d'une phrase, s'était déclaré surpris de voir restaurer la cathédrale sénonaise "telle qu'elle n'a jamais été". Lance, mis en cause, publia dans la même revue une longue mise au point où il exposait l'état dans lequel il avait trouvé l'édifice, poursuivant :

"Si M. Lagrange avait pris le temps de regarder à droite et à gauche des parties restaurées, il aurait vu que mon mur du collatéral, avec ses fenêtres en plein cintre et l'arcature décorative de son soubassement, ne sont que l'exacte et fidèle reproduction des anciennes travées romanes qui subsistent

encore sous la tour nord et dans le collatéral tournant du chœur, à ce point que mes travaux ne sont pour ainsi dire qu'un bouchement de la brèche faite là au XIVE siècle. Il y a une différence pourtant, c'est que mon arcature, au lieu d'être aveugle comme l'ancienne, est à jour et s'ouvre sur de petites chapelles que j'ai établi entre les contreforts.

Les chapelles, voilà la seule liberté que j'ai prise et il fallait bien que je la prisse, puisque, indispensables au service du culte, ces chapelles m'étaient imposées par l'autorité diocésaine. Au surplus, ces chapelles peu élevées (...) ne sont que de très humbles annexes, à coup sûr bien inoffensives. Murez par la pensée les arcatures dont il s'agit et vous retrouverez intacte l'ordonnance architectonique du XIIe siècle, c'est à dire l'antique métropole restaurée (sur ce point), telle qu'elle avait toujours été avant les mutilations qu'on lui avait fait subir."

Mais Lance avait à faire face à d'autres critiques. L'archiviste de l'Yonne, Max Quantin, unanimement respecté des milieux scientifiques et auteur de la première analyse historique sur la cathédrale, contestait la restauration des chapelles. Un ancien maire de Sens, Pignon, poussait plus avant la critique dans le *Sénonais* (16) en 1865, écrivant à propos de Lance : "Il aura beau se complaire et se glorifier dans son oeuvre, qu'importe cette satisfaction d'un seul, quand l'opinion publique, le sentiment général, le cri universel de la population sont là pour protester avec énergie contre les mutilations dont on rapetisse et déshonore la cathédrale, et pour trouver que ce qu'on a fait vaut mille fois moins que ce qu'on a détruit".

D'autres prenaient la plume pour protester, parmi lesquels le chanoine Carlier, historien et archiprêtre de la cathédrale, qui concluait l'un de ses articles en déclarant : "Je repousse (...) toute solidarité avec les auteur, fauteur, ou complice de la restauration par laquelle on accole, hélas ! pour toujours, à notre pauvre cathédrale d'aussi hideuses cavernes".

L'un des rédacteurs de la *Semaine religieuse*, l'organe officiel du diocèse, entra lui aussi dans l'arène, écrivant : "M. Lance aura beau dire et beau faire, il pourra démolir nos magnifiques chapelles du sud, les remplacer par ses créations, et repousser toutes les critiques par les mêmes fins de non recevoir, il pourra même se moquer du public et traiter d'ânes ses contradicteurs, il ne leur fera jamais croire que ses chapelles sont des chapelles. On continuera, comme s'il n'avait rien dit, à les appeler des cellules, des casemates, des grottes, des caves (...) on maudira l'architecte et son architecture" (17).

Lance, dans ses réponses, contestait la faculté de jugement de ses détracteurs, mais il en est un qu'il lui était plus difficile de tourner en dérision, c'est Victor Petit. Dessinateur de talent, historien de l'architecture, secrétaire de la Société Archéologique, il comptait au nombre des fondateurs, en 1848, de la Société d'Archéologie Nationale, aux côtés de Viollet-le-Duc, Boeswillwald, du Sommerard, de Guilhermy, Didron... En 1865, il faisait imprimer une petite brochure polémique brocardant les travaux de Lance (18). Ce récit de science-fiction archéologique porte la date du 15 janvier 1965

et se présente comme un rapport à la Société Archéologique de Sens. Il débute ainsi :

"Les chapelles de la grande nef viennent d'être rétablies telles qu'elles avaient été construites durant le quatorzième siècle. Vivement désirée par tous les amis de nos anciens monuments religieux, la reconstruction dont nous allons vous parler a fait disparaître jusqu'aux dernières traces les travaux exécutés il y a cent ans environ, c'est-à-dire dans les années 1858 à 1863.

On a démolé avec raison une construction imitative, sans intérêt archéologique, et substituée à une oeuvre qui durait depuis cinq siècles et que de simples travaux de réparation ou d'entretien nous eussent conservée dans toute sa valeur monumentale et historique..."

Victor Petit, en visionnaire, dépassait le débat de la critique de l'Unité de style, pour en aborder un autre, avec un siècle d'avance : celui de la dérestauration.

### III. L'EVOLUTION DES DOCTRINES.

Le débat sur la restauration de la Tour de plomb se situe à une époque importante pour l'histoire de la sauvegarde du Patrimoine et il participe d'une discussion plus large : celle de la définition même de l'acte de restaurer.

Jusque vers 1844, deux partis étaient en présence : les architectes et les archéologues. Les premiers s'employaient à oblitérer les destructions de la Révolution. Souvent guidés par des considérations philosophiques et politiques, ils participaient au Renouveau catholique en restituant aux églises leur splendeur passée, s'attachant particulièrement à la restauration des tours de façade et des flèches, symboles les plus apparents de la consécration religieuse des édifices. Pour cela, ils n'hésitaient pas à modifier des états anciens, à employer de nouveaux matériaux, tels la fonte ou le ciment de Vassy, ou à construire à neuf des parties demeurées inachevées (19).

Les archéologues réagirent vigoureusement à ces pratiques, que Didron, leur chef de file, qualifiait de "vandalisme d'achèvement". Pour leur part, ils préconisaient un strict respect des constructions anciennes, n'autorisant aucune modification, préférant à l'extrême la disparition d'un édifice à une restauration nécessitant trop de travaux.

La question de l'achèvement de la tour de Sens se posait au moment même où le scandale de Saint-Denis jetait l'opprobre sur les architectes-restaurateurs. En 1837, Debret avait reconstruit la flèche de la tour nord frappée par la foudre, mais l'emploi de matériaux inappropriés entraînant des risques d'effondrement avait obligé le Ministre, en 1844, à ordonner la destruction de la partie neuve. Pour sauver l'édifice, on dut également amputer certaines parties anciennes (20). Ailleurs, à Notre-Dame de Chalons, à Sainte-Croix de Bordeaux, à Rouen, etc., diverses voix s'élevaient contre l'opportunité de compléter des édifices pour de simples raisons d'esthétique.

A partir de 1844, une troisième voie se dessine avec Viollet-le-Duc et Lassus. Dans le projet de restauration de Notre-Dame de Paris, qu'ils soumettaient au Conseil des Bâtiments civils, ils proposaient un ensemble de nouveaux principes, aujourd'hui considérés comme la charte initiale des doctrines du Service des Monuments historiques. Contre les restaurations d'apparence pratiquées jusqu'alors - le comblement des parties abîmées par du mastic, par exemple - ou les reconstructions abusives, ils préconisaient le remplacement total des éléments défectueux, mais avec des matériaux similaires à ceux utilisés à l'origine (21). La règle devait être le respect scrupuleux de l'édifice. Mais si l'innovation gratuite était interdite, les modifications fondées sur des observations archéologiques, d'abord exclues, furent rapidement envisagées.

Le dossier de la Tour de plomb reflète assez bien les positions des différentes "écoles". Robelin, très lié au milieu parisien dans lequel prenaient corps les diverses réflexions sur la restauration des monuments, tenta d'emblée de placer les travaux à entreprendre sur le terrain de la doctrine plutôt que sur celui de l'économie. Ses interlocuteurs du Conseil des Bâtiments civils ne le suivirent pas sur cette voie, mettant en avant les arguments pécuniaires ; leur position "de principe" évoluant selon le coût des travaux.

Les partisans de la conservation de la structure ancienne étaient les moins nombreux et se virent opposer l'état de dégradation avancé de l'ouvrage, sa mauvaise conception et surtout son inesthétisme. Si l'opinion locale fut d'abord favorable à la charpente plombée, elle se rallia rapidement au projet d'achèvement en pierre. Personne, sinon Robelin lui-même, ne tenait pour l'établissement d'une terrasse au sommet de la tour ancienne, car c'était là une innovation que rien ne justifiait.

Le parti majoritaire était celui de l'achèvement de la tour. Il n'était cependant pas unanime dans le choix du "style" qu'il convenait d'adopter. Pour certains, l'esthétique primait et nécessitait une symétrie des deux tours de façade. Pour d'autres, il s'agissait de restituer au monument l'apparence que les premiers constructeurs lui destinaient et de corriger les vicissitudes de l'histoire. Pour proposer de tels travaux, ils pouvaient se fonder sur des indices archéologiques : on avait retrouvé les premières assises des étages supérieurs de la tour, conservés sur près de quatre mètres de haut (22).

Achille Leclère semble avoir eu une influence prépondérante dans l'évolution du dossier sénonais. C'est lui qui interrompit le projet de reconstruction à l'identique pour appuyer celui de l'achèvement en pierre. C'est dans son rapport que l'on trouve exprimée avec le plus de clarté une doctrine voisine de l'Unité de style. C'est dans son propos que l'on découvre un antécédent à certaines idées de Viollet-le-Duc. L'observation est d'importance car c'est précisément auprès d'Achille Leclère que Viollet-le-Duc fit ses premières armes d'architecte et de restaurateur. A peine âgé de seize ans, en 1829-30, il entra pour quelques mois au cabinet de Leclère pour s'initier au métier d'architecte. Les deux hommes se retrouvèrent en 1838 lorsque Viollet-le-Duc fut nommé auditeur au Conseil des Bâtiments civils. Là,

il fut chargé de seconder Leclère devenu Inspecteur général (23). Il serait hors de propos de tenter de déterminer ici quelle fut la part de Leclère dans la formation des idées de Viollet-le-Duc - et il n'est pas certain que l'on dispose de suffisamment d'éléments pour mener cette recherche - mais la position de Leclère dans le débat sénonais s'apparente dès 1844 à celle que Viollet-le-Duc adoptera quelques années plus tard pour la restauration des chapelles de la nef de Sens.

\*

Ecarté de la direction du chantier sénonais, Robelin fut remplacé dès 1850 par l'architecte Boivin, dont le premier acte fut de dresser un rapport sur l'état de la cathédrale après les premières restaurations. Dans le chapitre consacré à la Tour de plomb, Boivin se révèle partisan des principes énoncés par Viollet-le-Duc et Lassus et critique le module de l'appareillage utilisé par Robelin dans la partie haute de la tour (60 cm de haut contre 25 à 30 cm pour les assises anciennes) qui ne respecte pas la construction d'origine. Il poursuit en contestant le style de la balustrade que son prédécesseur avait érigé sur la plate-forme : "On se rappelle que le style de cette tour est du roman de la transition, dit-il, mais le style de cette balustrade en diffère essentiellement ; c'est la balustrade du XIVe siècle couronnant le portail principal, qui a été continuée...", poursuivant plus loin, "cette tour devant être achevée, il était rationnel de ne point construire cette balustrade. Elle devra donc être démolie pour deux raisons : la première parce que son style est en désaccord avec celui de la tour, et la deuxième parce qu'elle serait une entrave pour exécuter les travaux en surélévation."

Les réflexions de Boivin, ici sur un aspect de détail, sont celles d'un restaurateur contemporain des premiers succès de Viollet-le-Duc, dont il partage les opinions et à qui il devait sa nomination à Sens. S'il critique les points où Robelin s'est écarté de la doctrine nouvelle de l'Unité de style, il ne lui reproche à aucun moment la destruction du comble du XIVe siècle, considérant au contraire que la tour doit être achevée pour parfaire le monument. Boivin, décédé en 1854, n'entreprit que des travaux de consolidation et ne pu mener à bien le plan de restauration qu'il avait proposé en 1850. Après lui, Adolphe Lance délaissa les travaux de la façade pour se consacrer aux restaurations intérieures. C'est à lui qu'allait revenir le douteux privilège de rétablir la cathédrale sénonaise dans ses dispositions primitives. Cela au nom de l'Unité de style.

Adolphe Lance fut proposé au poste d'architecte diocésain de Sens, en remplacement de Boivin décédé, par Lassus lui-même (24). Il occupait auparavant la fonction d'inspecteur des travaux de la basilique Saint-Denis, alors dirigés par Viollet-le-Duc. Ces deux patronages le situent suffisamment dans la lignée des restaurateurs. Les travaux de Lance comptent au nombre des excès du XIXe siècle en matière de restauration (25), mais ils ne sont que le fruit de l'application fidèle des principes énoncés par Viollet-le-Duc, qui soutint l'entreprise de Lance et même l'inspira (26).

\*

La doctrine de l'Unité de style, dont se recommandait Lancelotti, n'était pas une nouveauté dans les années 1860. Une vingtaine d'années auparavant, elle était déjà sous-jacente dans les arguments qui conduisirent à la destruction du comble de la tour nord de la cathédrale de Sens. Les travaux, dont nous avons rendu compte, ne sont que les plus "visibles" d'une série d'interventions qui firent disparaître de l'édifice une partie de son décor et de son mobilier accumulé au cours des siècles afin de rétablir le monument dans sa structure et son apparence du XIIIe siècle.

## NOTES

(1). Lettre de L. Vitet, 1831, citée par M. PARENT, "Invention, théorie et équivoque de la restauration", dans *Monuments Historiques*, n° 112, p. 2.

(2). Ceci est plus vrai pour Viollet-le-Duc que pour Lassus, cf. J.M. LENTIAUD, *Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou le temps retrouvé des cathédrales*, (Bibl. de la Soc. Franç. d'Archéo., n° 12), Paris-Genève, 1980, p. 93.

(3). E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIIe siècle*, Paris, 1854-1868, t. VIII (1863).

(4). Les restaurations de la cathédrale de Sens n'ont jamais fait l'objet de recherches particulières. Les dossiers administratifs de ces travaux sont conservés aux Archives nationales, F19 7883 et F19 7884 ; aux Archives départementales de l'Yonne, V 21, V 24, V 25 et V 26 (analyse d'une partie de ces documents dans H. FORESTIER, *L'Yonne au 19e siècle, 2e partie (1830-1848)*, Auxerre, 1963, p. 538-39. Les dossiers des travaux récents (depuis 1912) sont conservés aux Archives des Monuments historiques, dossier 1580. D'autres dossiers, en particulier quelques dessins et plans, se trouvent aux Archives de l'Yonne, sous les cotes T 74, T 75 et 27 J (fonds Roblot), ainsi qu'à la Société Archéologique de Sens. Un important fonds de documents était disposé jusqu'au début du siècle dans la Maison de l'Oeuvre, à Sens. A l'occasion de travaux, ces papiers [cartons avec registres, devis, paiements et plans] ont été déplacés et déposés chez l'architecte Benoni Roblot, où ils demeurèrent jusqu'à son décès. En 1923, ils étaient entre les mains des héritiers du docteur Roblot, à Paris, et ne furent pas restitués aux Monuments historiques. Quelques-unes de ces pièces ont été acquises ces années dernières par les Archives de l'Yonne. Les principales étapes des restaurations ont été décrites par E. VAUDIN, *Fastes de la Sénonie*, Paris, 1882, p. 168-73 et par E. CHARTRAIRE, *La cathédrale de Sens (Coll. des Petites Monographies des Grands Edifices de la France)*, Paris, 1930, p. 33-36.

(5). Arch. nat., F19 7883. Un premier devis des travaux fut dressé par l'architecte Goust en 1809, mais la dépense fut imputée à la ville de Sens qui ne pût consacrer qu'une somme modique aux restaurations. Après le rétablissement de l'archevêché en 1821, Saint-Etienne, redevenue cathédrale, fut prise en charge par l'Etat. Les architectes Caristie et Durand furent chargés, à partir de 1826, de dresser l'inventaire des travaux à entreprendre. D'autres devis furent fournis par les entrepreneurs Mareux et Tourneur pour les réparations urgentes, effectuées en 1829. Mareux fut ensuite chargé de réaliser un devis général des restaurations, qu'il n'avait toujours pas remis en 1834. Il fut remplacé par Vignon, architecte local, qui déclara



forfait. Le préfet sollicita alors la nomination d'un architecte parisien. Durand, préconisé, se récusa et la tâche fut confiée à Robelin.

(6). Etabli à Paris, attaché au Conseil des Bâtiments civils, architecte diocésain de Sens et de Nevers. En 1842, il fut pressenti pour faire partie de la commission chargée de conseiller Godde dans la restauration de Notre-Dame de Paris. En 1850, à la suite d'enquêtes pour vérification de ses devis et à l'occasion d'une réforme administrative, il se démit de ses fonctions, non sans protester. Voir à son sujet *Monsieur Seheult à ses concitoyens*, 1850, 116 p. (p. 45).

(7). Arch. nat. F19 7883, pièce 69 (30 décembre 1834).

(8). Les circonstances précises de la construction de la charpente de la tour nord sont inconnues par suite de la perte des comptes de la Fabrique pour certaines décennies du XIV<sup>e</sup> siècle. Dès 1440, d'importantes réfections étaient nécessaires, dont rend compte le registre G 1134 des Arch. de l'Yonne. A la suite d'une visite de la Tour de plomb, le 6 septembre 1745, l'architecte François Soufflot, dit Soufflot le Romain, avait préconisé de "démolir la partie recouverte de plomb et reconstruire en pierre à la hauteur de l'autre tour et de même symétrie...". Cf. E.CHARTRAIRE, "Deux projets de reconstruction du grand portail de la cathédrale de Sens au XVIII<sup>e</sup> siècle", dans *Bull. de la Soc. Archéo. de Sens*, t. XXV (1910), Sens, 1910, p. 23-45.

(9). Arch. nat., F19 7883, pièce 235 (15 février 1842).

(10). L'ensemble de ce dossier est conservé aux Arch. nat. sous la cote F19 7883.

(11). Archives de la Société Archéologique de Sens, rapport manuscrit du 2 juin 1845 sur *L'achèvement de la tour septentrionale de la cathédrale de Sens*. Dans une série d'articles publiés en 1845, le journal local *Le Sénonais* apporta lui aussi son soutien au projet d'achèvement de la façade.

(12). La dernière travée du bas-côté nord, sous la Tour de plomb, conservait également des fenêtres aveugles en plein cintre et l'arcature basse de facture romane semblables à celles du déambulatoire. Il ne fait aucun doute que cette disposition se répétait dans chaque travée, du revers de la façade à la chapelle absidale.

(13). L'ensemble du dossier de restauration des chapelles est conservé aux Arch. nat. sous la cote F19 7884. Dès 1862, les nouvelles chapelles nord étaient terminées et vitrées par Gérente.

(14). Les dessins de Lance pour la reconstruction de la travée de la chapelle Saint-Denis sont conservés aux archives de la Société Archéologique de Sens. Le relevé extérieur de la porte Saint-Denis avant travaux a été publié par J.HENRIET, "La cathédrale de Sens : le parti du premier maître et les campagnes du XII<sup>e</sup> siècle", dans le *Bulletin Monumental*, t. 140-II (1982), p. 105, fig. 19.

(15). *Gazette des Beaux-Arts*, vol. XVII, juillet-décembre 1864, p. 554-57.

(16). *Le Sénonais*, n° des 7, 14, 21 et 28 janvier 1865.

(17). *Le Sénonais*, n° du 28 janvier 1865. Cependant, la rédaction de la *Semaine Religieuse du Diocèse de Sens* approuva par la suite les travaux de Lance. Dans le n° 40 du 14 octobre 1871, on peut lire : "La métropole se débarrasse de ses échafaudages, au sud on voit maintenant une balustrade à jour régner gracieusement au dehors au dessus des nouvelles chapelles non encore finies [...] du côté nord, le lourd tambour de brique qui obstruait le bas côté, et gênait la circulation à l'intérieur, est tombé

cette semaine. Il laisse voir la porte du chapitre restaurée dans le style des chapelles avec lesquelles elle fait suite et s'harmonise heureusement."

(18), V.PETIT, *Restauration de la cathédrale de Sens, Rapport qui sera fait dans cent ans à MM. les membres de la Société Archéologique*, Sens, imp. Duchemin, 1865, 32 p.

(19), Voir à ce sujet J.M.LENIAUD, "Historicisme ou perfectionnisme ? Le débat sur la façade de Saint-Duen de Rouen", dans *Bull. Archéo. du Com. des Trav. Hist. et Scient.*, nouvelle série 12-13 (1976-77), Paris, 1978, p. 141-62.

(20), P.LEON, "Les principes de conservation des Monuments historiques. Evolution des doctrines", dans *Congrès Archéologiques (Paris, 1934)*, Paris, 1935, p. 32-33.

(21), F.BERCE, "Viollet-le-Duc et la restauration des édifices", dans le catalogue de l'exposition *Viollet-le-Duc*, (Grand-Palais, 1980), éd. de la Réunion des Musées nat., Paris, 1980, p. 55.

(22), Ces murs, toujours visibles au sommet de la tour nord, sont disposés en retrait des étages inférieurs. Robelin y reconnut les premières assises d'un étage supérieur. Ne serait-ce pas plus simplement un soubassement destiné à accrocher la charpente et le beffroi, hauts de plus de 20 mètres ?

(23), C.f. P.M.AUZAS, *Eugène Viollet-le-Duc, 1814-1879*, éd. de la Caisse Nationale des Monuments historiques, Paris, 1879, p. 21 et 36.

(24), Adolphe Lance (1813-1874), architecte, inspecteur des travaux de Saint-Denis et de Saint-Martin-des-Champs à Paris en 1850, attaché à la Commission des Monuments historiques en 1856 pour le département de l'Yonne, architecte diocésain de Sens en 1854. Sa notice biographique et l'un de ses dessins ont été publiés dans *Le concours des Monuments historiques de 1893 à 1979*, éd. de la Caisse nat. des Mon. hist., Paris, 1981. Il fut également directeur de *L'Encyclopédie d'architecture* et auteur d'un *Dictionnaire des architectes français*, Paris, 1872, 2 vol. A partir de 1865, il siégea au Comité des Travaux historiques. Cf. son dossier personnel aux Arch. nat. F17 2863-3 et la notice anonyme, *Adolphe Lance, sa vie, ses oeuvres, son tombeau*, Paris, 1875, 45 p. in-8°. La lettre de recommandation de Lassus au Ministre en faveur de Lance pour le poste d'architecte diocésain de Sens a été publiée par J.M. LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus...*, op. cit., p. 185, n. 10.

(25), L'application de l'Unité de style à Sens a été dénoncée par P.LEON, *La vie des monuments français. Destruction et restauration*, Paris, 1951, p.418 et d'une manière plus critique encore par A.CARLIER, *Les anciens monuments dans la civilisation nouvelle* (extraits de la revue *Les pierres de France*, 1920-1928), Paris, 1945, t. II, p. 534-36.

(26), A.Lance (1813-1874) est plus un collègue qu'un disciple de Viollet-le-Duc (1814-1879). Les deux hommes entretenaient des relations de travail dès 1850 et des correspondances littéraires (V-l-D, *Lettres adressées d'Allemagne à A. Lance, architecte à Paris*, Paris, 1856). Viollet-le-Duc, qui restaura le Palais synodal de Sens (1851, 1855-66), vint à la cathédrale à plusieurs reprises pendant les travaux des chapelles et Lance, dans son article de la *Gazette des Beaux-Arts*, op. cit., se recommande de son patronnage. Sur V-l-D à Sens, voir L.SAULNIER, "Le palais synodal de Sens", dans *Viollet-le-Duc dans l'Yonne, (Les Cahiers des Archives [de l'Yonne], n° 2)*, Auxerre, 1980, p. 59-65.